

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Cible

Alstom

Le groupe General Electric (États-Unis) annonce qu'il va supprimer 6 500 emplois en Europe, dont 765 en France dans les activités du pôle énergie d'Alstom qu'il avait racheté en 2015. Alors que la France perdait le contrôle d'un secteur stratégique par la faute du gouvernement Valls, General Electric avait promis en misérable contrepartie la création de mille emplois sur le territoire national.

Cette promesse n'était qu'une duperie. Les mille emplois seront probablement créés mais les licenciements annoncés nous laissent un solde positif de 235 emplois qui vont assurément permettre l'inversion de la courbe du chômage.

Bien entendu, le groupe General Electric invoque de graves préoccupations conjoncturelles. C'est se moquer du monde, tout particulièrement des Français. Nous sommes confrontés à un plan de licenciements boursiers, destiné à maintenir un taux de rentabilité de 16 %.

Contre cette opération de nettoyage, il faut espérer une mobilisation syndicale de grande ampleur. Et dans l'avenir, lorsque le gouvernement aura décidé de reprendre sa souveraineté, il faudra nationaliser les entreprises et les groupes exposés à une prise de contrôle par l'étranger.

Dossier

La réforme territoriale

Pages 5-8



Taiwan

Mme Tsai
Ing-wen

p. 2

Idées

Jean
Birnbaum

p. 9

Taïwan défie la Chine

Le triomphe du Parti démocratique progressiste (PDP) aux élections présidentielles et législatives du 16 janvier est une étape importante dans l'histoire de Taïwan et constitue un défi pour la Chine continentale.

Depuis plusieurs mois la défaite du Kuomintang se profilait à l'horizon à tel point qu'au mois de septembre le parti avait décidé de changer de candidat pour créer une nouvelle dynamique. En vain Éric Chu n'obtient que 30 % des voix alors que son adversaire, Mme Tsai Ing-wen, obtient plus de 60 %. Pire le Kuomintang (KMT) est balayé lors des élections législatives du même jour n'obtenant que 35 sièges sur 113, le Parti démocratique progressiste (PDP) obtenant à lui seul la majorité absolue avec 68 sièges. Il peut compter en outre sur l'appui du Parti du nouveau pouvoir (PNP) un nouveau parti créé il y a huit mois pour renouveler et rajeunir le personnel politique taïwanais et qui obtient cinq sièges. Déjà en 2000 et en 2004, le PDP avait gagné l'élection présidentielle, mais il n'avait pu obtenir la majorité au Parlement monocaméral. Par ailleurs Mme Tsai Ing-wen est la première femme élue au pouvoir suprême ce qui n'est pas rien dans un monde politique dominé par les hommes depuis 1949. Elle est la deuxième femme en Asie orientale après Mme Park Geun-hye en Corée du sud, en 2013. Pourquoi un tel rejet du KMT ?

Les raisons d'un rejet

Si une partie importante de la population taïwanaise rejette le Kuomintang jugé peu soucieux de démocratie et de justice sociale, c'est surtout le rapprochement avec la Chine auquel le précédent président Ma Ying-jeou avait donné une nouvelle vigueur qui est rejeté. Il s'est traduit par la signature en juin 2010 avec Pékin d'un accord cadre sino-taïwanais de coopération débouchant



Mme Tsai Ing-wen

en 2014 sur un accord commercial sur les services provoquant la colère d'une partie de la population taïwanaise notamment de la jeunesse étudiante. En mars le Parlement de l'île est occupé pendant quinze jours par les étudiants et le 30 mars plus de 87 000 personnes défilent dans les rues de Taipei pour obtenir l'abandon du texte. Le président Ma Ying-jeou cède, mais ne renonce pas à sa politique de rapprochement. Celle-ci aboutit à une rencontre entre les deux présidents de Chine continentale et de

Taïwan le 7 novembre 2015 à Singapour. À Taipei, elle est apparue comme un coup de pouce donné au Kuomintang et comme une insupportable ingérence dans les affaires intérieures de l'île. La gestion par le gouvernement chinois de ses relations avec Hong Kong y suscite aussi l'inquiétude et pousse une bonne partie de la population de Taïwan attachée à sa démocratie à rejeter toute politique de réunification. D'ailleurs au fil des enquêtes d'opinion, de moins en moins de personnes interrogées dans l'île se revendiquent chinoises particulièrement chez les jeunes de moins de 35 ans. Faut-il rappeler qu'au XX^e siècle Taïwan n'a été sous l'autorité de Pékin que de 1945 à 1949 ?

Un défi pour la Chine

Taïwan est donc un problème pour Pékin. La réunification ne peut attendre une génération de plus selon les mots du président Xi Jinping en 2013. Or le système imaginé par Deng Xiaoping en 1984 pour Hong Kong « un État et deux systèmes » et qui avait vocation à être appliqué à Taïwan, ne fonctionne plus. À l'époque Taïwan est une dictature dirigée par le Kuomintang et la formule de Deng peut apparaître comme une nouvelle forme de « front uni » comme à l'époque de la lutte contre les seigneurs de la guerre ou contre les Japonais. Mais depuis, Taïwan est devenue une démocratie, un dragon asiatique dont les capitaux ont contribué au développement de la Chine continentale. La loi votée à Pékin en 2005 qui prévoit une intervention militaire en cas de proclamation de l'indépendance à Taïwan a peu de chance d'être appliquée à court terme. Les nouveaux dirigeants taïwanais quant à eux sont prudents et connaissent les liens de plus en plus étroits entre les deux économies. Pour Xi Jinping, Taïwan est un défi de plus dans une période difficile.

Robert PASTINELLI

SOMMAIRE

P 1 : Cible : Alstom - P 2 : Asie orientale : Taïwan défie la Chine - P 3 : Sarkozy : Cache ta haine ! - P 3 : Écho des blogs : Nouvelles de Grèce - P 4 : Afrique : Le tyran éternel - P 4 : Brèves : Népal, Portugal, Malaisie - P 5-8 : Dossier - La réforme territoriale - P 5 : Présentation du dossier - P 5 : Régions, budgets et personnels - P 6 : Le mille-feuille reste indigeste - P 7 : Fédéralisme : Un modèle d'avenir ? - P 8 : Considérations fédéralistes - P 9 : Idées : Un silence religieux - P 10 : Livre : Comprendre le blasphème - P 11 : Famille de France - Mercredis de la NAR - Pot de l'an nouveau - Livre d'Aimé Richardt sur Lacordaire - P 12 : Édito par Bertrand Renouvin : Après Cologne

Cache ta haine !

L'homme qui ne devait pas revenir dans le jeu politique est revenu. L'homme qui n'aime pas les livres sort un livre. L'homme arrogant joue les contrits. Mais il joue mal. Pourquoi ?

Le coup de l'homme qui a changé, il nous l'avait fait pendant son quinquennat. Le rôle du brave type qui reconnaît ses erreurs et qui jure de ne plus recommencer, il nous le refait avec la même fausse candeur, celle du roublard qui essaie de se faire payer un demi au comptoir.

Le livre lancé dans un grand tintamarre médiatique n'est pas un livre. C'est un produit fabriqué par des communicants pour la communication. Il faut parler du livre *attribué* à Nicolas Sarkozy, l'homme qui se vantait naguère de ne pas avoir lu jusqu'au bout le livre sur Georges Mandel, largement plagié, qu'il avait signé.

Bien entendu, le produit livré le 25 janvier n'est qu'un prétexte pour passer à la télévision - média dévalué que Nicolas Sarkozy croit toujours efficace. Mais les prestations de l'auteur sont médiocres. Le coup du candidat qui va sur le terrain pour écouter humblement et prendre des notes sur ce que disent les vrais gens, Jacques Chirac nous l'avait déjà fait - mais avec talent. Chez le candidat Sarkozy les séquences « émotion » sont surjouées, les messages sur *l'échec fondateur* et sur le temps qu'il faut pour être authentique évoquent une séance de théâtre aux armées par une froide soirée de décembre 1960 dans un camp de la province du Heilongjiang, au bord du fleuve Amour.

Comment un politicien aussi roué peut-il aussi mal jouer ? Telle est la question. J'ai une théorie, que je livre brut de décoffrage. Nicolas Sarkozy joue mal son répertoire parce qu'il doit mobiliser toutes ses forces pour cacher sa haine. Bien sûr, il ne s'agit pas de la haine immense et glaçante qui mobilise certains héros de tragédie. C'est la petite haine de l'ambitieux qui voit le rival marcher sur ses plates-bandes et compromettre son plan de carrière. Haine envers Alain Juppé, qui le lui rend bien dans ce face à face où chacun joue sa dernière carte. Haines implacables, de même nature que les haines du siècle dernier entre grands féodaux de la gauche - Rocard, Jospin, Fabius.

Le spectacle de ces haines recuites ne saurait longtemps nous faire oublier la véritable fonction de ces petits ou grands bourgeois de droite et de gauche. Tous appartiennent à ce que Jacques Sapir appelle les **élites compradores** - c'est-à-dire les cadres supérieurs chargés d'exécuter les ordres donnés par des autorités étrangères à leur territoire. Dans les programmes des uns et des autres, on vérifiera bientôt que les injonctions de Bruxelles et de Berlin ont été scrupuleusement respectées.

Sylvie FERNOY

Nouvelles de Grèce

Pour les grands médias français, la crise grecque s'est terminée en juillet. Inutile, par conséquent, d'évoquer la situation du pays... Pourtant, sous la férule des créanciers et d'un gouvernement complètement asservi, la crise commencée voici sept ans continue de s'aggraver.

Sur l'indispensable blog francophone *Greek crisis*, (1) Panagiotis Grigoriou note que « ce mois de janvier commence sous le signe de la protestation, agitation développée certes de manière un peu décousue, les catégories socioprofessionnelles comme on dit, les unes après les autres occupent les boulevards d'Athènes, parfois aux artères bien étroites il faut dire. » Ouvriers et employés manifestent au Pirée contre la vente du port à la *China Ocean Shipping Company*, on manifeste partout en Grèce contre la privatisation des aéroports achetés par un groupe allemand, on manifeste dans les rues d'Athènes parce que la pauvreté et la misère s'étendent comme une marée noire. Panagiotis Grigoriou cite le reportage d'un journal conservateur qui « fait terriblement état de la dégradation des conditions de vie des Athéniens... autochtones ou immigrants « subalternes », dans la partie Ouest de l'agglomération, près de 21 % des habitants s'adressent très régulièrement aux services d'aide sociale, notamment aux structures qui distribuent de l'aide alimentaire, 45 % d'entre eux n'arrivent pas à régler leurs factures d'électricité et d'eau, tandis que pour un tiers la moitié des appartements et immeubles athéniens, le chauffage central est à l'arrêt depuis l'hiver de 2010-2011. »

Tandis que les entreprises ferment les unes après les autres ou quittent le pays, le gouvernement allemand et ses affidés continuent de faire pression sur le gouvernement grec pour obtenir toujours plus de réformes. Récemment, Jeroen Dijsselbloem, président de l'Eurogroupe, a exploité la démission du gouverneur de la Banque du Pirée pour critiquer l'équipe Tsipras. Or Romaric Godin explique dans *La Tribune* (2) que cette polémique a été grossie pour affaiblir ladite équipe en affirmant que le gouvernement grec est aussi clientéliste que les précédents. « Il s'agit aussi d'exercer davantage de pression sur Alexis Tsipras, pour lui faire accepter une réforme des retraites qui engagerait des baisses de pension, ce qu'il continue de refuser. En agitant la menace de la « revue », Jeroen Dijsselbloem a touché le point sensible : sans une revue positive, Athènes ne perdrait pas seulement le déblocage de la seconde tranche de « l'aide », elle perdrait aussi la possibilité de voir la BCE accepter à nouveau la dette grecque comme collatéral (garantie) pour le refinancement des banques grecques. Autrement dit, le gouvernement grec pourrait ne pas voir la situation de son secteur bancaire se normaliser. De plus, sans une revue positive, il n'y aura pas de renégociation de la dette. »

L'Eurogroupe, officine de chantage.

Jacques BLANGY

(1) <http://www.greekcrisis.fr/2016/01/Fr0491.html#deb>

(2) <http://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/grece-nouvelle-offensive-des-creanciers-contre-le-gouvernement-543715.html>

Le tyran éternel

Un tiers des États d'Afrique connaîtront des élections présidentielles en 2016. Or le continent est fameux pour la longévité de ses potentats. Le paradoxe fait question.

L'année 2015 en Afrique a été marquée par trois élections mémorables : une alternance pacifique au Nigeria, une succession tranquille au Burkina Faso après que le peuple ait refusé l'idée d'un nouveau mandat pour le président Compaoré après près de trente ans de pouvoir, enfin une sortie de crise transparente en Centrafrique où le second tour départagera le 31 janvier deux ex-collaborateurs du président Bozizé déchu et empêché de faire acte de candidature. En contrepoint une élection malheureuse au Burundi où la volonté du président Nkurunziza de briguer un troisième mandat déstabilise le processus de paix dans ce pays avec un risque de génocide.

La situation pour 2016 apparaît plus contrastée. Certains présidents sortants partent sans bruit comme au Bénin laissant le jeu ouvert mais un dauphin désigné en la personne de l'homme d'affaires franco-béninois Lionel Zinsou de retour au pays après plus de quarante ans ; d'autres sont déjà dans l'alternance régulière comme le Ghana voisin ; en revanche l'Afrique centrale et des Grands Lacs, du Cameroun et du Gabon à l'Ouganda en passant par les deux Congo et le Rwanda, continue d'entretenir un culte du chef suprême susceptible de déstabiliser la sous-région.

Certes il faut se garder de généraliser. L'administration américaine s'en tient mordicus comme un dogme intangible à la li-

mite des deux mandats qui est celle qu'elle s'applique à elle-même. Mais elle tape plus ou moins fort sur les contrevenants selon que les risques sont plus ou moins grands. Il est des pays où la société semble mieux s'accommoder que d'autres de la pérennité de leurs dirigeants. Yoweri Museveni en Ouganda ne dérange pas grand monde et sa réélection après trente ans de pouvoir ininterrompu passera inaperçue. Paul Kagame au Rwanda garde un statut d'intouchable pour cause de génocide tutsi. Il a fait adopter facilement une réforme de la Constitution qui lui permettra de se ré-



senter en 2017 pour encore deux mandats. Il est la clé de voûte de la réconciliation et, contre son voisin burundais, le rempart contre toute intention génocidaire.

Le cas le plus difficile à gérer en revanche sera celui de Kabila à Kinshasa. Son second mandat s'achève en décembre prochain. Une déstabilisation de l'immense Congo serait une nouvelle catastrophe après celle des années soixante et celle des années quatre-vingt-dix. D'ores et déjà les institutions traditionnellement respectées comme l'Épiscopat catholique appellent au dialogue national tout en prônant le respect de la Constitution qui interdit un troisième mandat. Les enjeux sont immenses.

Il serait également simpliste de ne considérer que les échéances électorales en ou-

blant ce qui se passe entre deux élections. La limitation du nombre des mandats n'a de sens que parce que l'exercice du pouvoir dans ces pays est trop souvent exclusif, de nature patrimoniale, au profit d'un clan ou d'une famille. Si le pouvoir est inclusif, non corrompu et décentralisé, l'élection devient beaucoup moins un enjeu. Si le pouvoir présidentiel accapare les ressources de l'État, s'il n'y a pas de justice, pas de partage, pas de contre-pouvoirs, pas de société civile, l'élection est le carrefour de tous les dangers.

Pour un Robert Mugabe au Zimbabwe, dont l'économie est exsangue et la population fuit en Afrique du Sud ou un Issayas Afewerki en Érythrée, dont tant de ressortissants se retrouvent sur des embarcations de fortune en Méditerranée, tous deux à l'origine d'authentiques combattants révolutionnaires armés pour l'indépendance de leur nation devenus mégalomanes, et une douzaine d'autres tyrans plus ou moins bienveillants, combien le bulletin de vote dans la grande majorité des cas est-il d'autant plus précieux pour le développement harmonieux du continent noir. Il en va non seulement de la paix civile de chaque pays en particulier et de celle de leurs voisins, mais aussi du destin de l'institution commune, l'Union africaine (UA) qui est trop longtemps apparue comme un club fermé de chefs d'État à vie se protégeant les uns les autres. Si une véritable démocratie l'emportait dans une majorité des pays africains, ce serait la majorité qui changerait de nature aussi à Addis-Abeba, siège de l'UA, désormais mise en état de rompre enfin avec son immobilisme aux allures d'éternité.

Yves LA MARCK

NB : **Le tyran éternel** est le titre d'un ouvrage de Patrick Grainville consacré à l'ancien président ivoirien Houphouët-Boigny, Éd. Seuil, roman, janv./1998, 288 pages, prix public : 19 €.

Brèves

Népal, le 12 janvier : « J'ai abandonné le palais mais pas le peuple ! » a déclaré le roi **Gyanendra** dans un récent communiqué émis à la veille du 294^e anniversaire de la fondation du Népal moderne par le roi **Prithvi Narayan Shah** et jugé par les experts politiques locaux comme annonçant son retour en politique. Des heurts ont eu lieu en marge de la manifestation entre royalistes et policiers alors que la coalition républicano-royaliste célébrait officiellement l'événement.

Portugal, le 13 janvier : Le président du Parti populaire monarchiste (PPM) **Paulo Estêvão** a déclaré, à la veille des élections présidentielles que le pays était entre les « mains de partis qui ne

voient que leurs intérêts au détriment de celui de la nation » et en l'absence de crédibilité des candidats, y entrevoyait « une excellente occasion de promouvoir la monarchie. »

Malaisie, le 16 janvier : Le sultan de Johor, **Ibrahim Ismail** a réuni et appelé les différents représentants des communautés religieuses non musulmanes à travailler dans l'unité et le respect mutuel. Dans un discours jugé historique par la presse locale, le sultan a déclaré qu'il combattrait toute forme d'extrémisme religieux dans son sultanat.

Frédéric de NATAL

Quelques semaines après les élections régionales, le dossier que nous vous proposons est consacré à la réforme territoriale. Il ne s'agit pas d'une étude exhaustive mais d'une série de points de vue susceptibles d'éclairer la question, quitte d'ailleurs à s'en éloigner parfois - éloignement apparent - pour mieux nourrir notre réflexion.

On sait bien que l'argent est le nerf de la guerre (les lieux communs peuvent être des vérités), c'est pour cela que le premier article sera consacré à la question budgétaire. Les sommes dont vont disposer nos nouvelles régions semblent *a priori* assez considérables, mais les défis à relever le sont tout autant. Et l'on peut se demander si ces budgets permettront un aménagement cohérent et performant de nos territoires. Ce qui dans le même mouvement de pensée conduit à s'interroger sur la pertinence de cette réforme. C'est l'objet du deuxième article : cette réforme a-t-elle été suffisamment pensée, sa mise en œuvre dans les circonstances économiques et sociales qui sont celles de la France aujourd'hui était-elle opportune, les objectifs qu'elle se donne sont-ils vraiment ceux que l'on peut souhaiter et ont-ils quelques chances d'être atteints ? Les réponses argumentées de notre rédacteur sont sévères. Sévères mais justes ? Au lecteur d'en juger.

Nous nous éloignons ensuite, mais pas trop loin, de la France, pour poser la question du fédéralisme et voir ce qu'il en est chez nos voisins. Le détour est toujours un bon moyen de se connaître et évite l'enfermement stérile dans le ressassement franco-français. L'article est essentiellement consacré au fédéralisme allemand. Riche en informations tant historiques que juridiques, il nous décrit un modèle particulièrement efficace. Est-il pour autant transposable ? L'exemple de la Belgique plaiderait plutôt pour le non. Mais il faut alors se demander si son adoption n'était pas une tentative (désespérée ?) pour répondre à une situation de dissolution déjà bien avancée. Et cela pourrait-il mieux fonctionner pour l'Espagne ?

Le dernier article reste lui aussi dans une perspective fédéraliste, mais le fédéralisme y est plus considéré comme une méthode pour une élaboration institutionnelle que comme un cadre institutionnel précis. Il est, disons, d'inspiration proudhonienne et nous propose de nous débarrasser de mauvaises habitudes (même si elles nous viennent d'un lointain passé). On remarquera que cet article et le deuxième, même s'ils sont d'un objet très différent, font l'un et l'autre allusion à *la France périphérique*. Ils semblent partager cette même intuition qu'une marginalisation croissante d'une part importante de la population, qui s'accompagne dans un mouvement conjoint d'une forte crispation identitaire et d'un inquiétant renfermement communautaire, ne pourra être effectivement combattue qu'à partir de la base. La question de l'organisation de nos territoires est bien une question essentielle.

Patrick LOUIS

Régions, budgets et personnels

Pour envisager concrètement l'action des régions, il faut s'arrêter sur quelques chiffres qui donnent la mesure de leur poids et de leurs domaines d'intervention. La réforme mise en place va changer, pour les régions modifiées, beaucoup de choses.

Toutes régions confondues, les budgets globaux atteignent 28 milliards d'euros. On devrait nuancer tout de suite en comparant aux Länder allemands dont les seules ressources fiscales approchent les 230 milliards. Les régions françaises sont donc des poids plumes par rapport à beaucoup de leurs homologues européennes. Sans entrer trop dans le détail, il faut préciser que sur les budgets globaux, et en moyenne, 61 % dans dépenses sont consacrées au fonctionnement et 39 % aux investissements.

Entendons nous bien. Les 61 %, donc quelques 17 milliards, ne sont pas entièrement consacrées aux dépenses de personnel qui se montent à cinq milliards, bien loin de là. On entend par dépenses de fonctionnement toutes les interventions des régions. Ce sont notamment les aides dites *à la personne*, avec par exemple cinq milliards pour la formation professionnelle, six pour l'éducation et deux pour le développement économique. Une très grosse part des débours a été affectée aux transports publics régionaux, notamment à travers de multiples accords avec la SNCF pour le réseau TER qui aujourd'hui n'a plus rien à voir avec ce qu'il était il y a encore vingt ans. Sous cet angle, la régionalisation est une réussite qui aura nécessité tout de même 100 milliards d'euros en 10 ans.

Avec la réforme, les masses financières vont s'accroître mais qu'en sera-t-il de leur juste répartition ? Les données purement politiques ne vont-elles pas engendrer une répartition des ressources en fonction du poids politique de chacun des anciens ensembles ? Seule

l'expérience donnera la réponse, ce qui n'empêche pas de nourrir certaines inquiétudes si l'on n'oublie jamais que le fonctionnement des entités créées par la décentralisation s'abandonne à un penchant nettement néo-féodal ?

Ce n'est pas la seule question. Les effectifs en personnel sont importants, pléthoriques par endroit pensent certains qui n'ont pas entièrement tort. L'une des clés de la réforme est là : il s'agissait de faire des économies par concentration de moyen. À première vue, les nouvelles grandes régions vont faire des économies d'échelles puisque certaines activités, donc de nombreux postes vont se trouver en doublon. Toutefois, pour des raisons bien compréhensibles, il ne sera pas possible de fermer complètement des bureaux, voire des sites. Parce que dans un premier temps, il a été prévu de ne se séparer de personne, à part les contractuels qui vont beaucoup diminuer, notamment sur les anciens sites de présidence désaffectés. Des villes déjà durement frappées par la crise s'inquiètent comme Poitiers ou Amiens.

Aux dires de ceux qui y travaillent, et donc savent, il n'y aura pas de travail pour tout le monde, donc après la période d'adaptation, que va-t-il se passer ? On peut se poser la question lorsqu'on lit dans les textes que ceux dont les postes seront à terme supprimés *pourront* se voir proposer des évolutions de carrières. On peut nourrir des craintes pour ceux auxquels s'appliquera ce *pourront* qui est bien loin du *devront*.

Charles GUÉMÉNÉ

Le millefeuille reste indigeste

La dernière réforme territoriale affiche de grandes ambitions qui ne pourront pas être tenues.

Les débats nationaux des élections régionales de décembre dernier ont largement occulté la nature d'une réforme territoriale poursuivant « trois objectifs principaux : simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales ; faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays ; renforcer les solidarités territoriales et humaines. » Comme leurs prédécesseurs, les gouvernements de François Hollande entendaient s'attaquer à l'empilement de structures et collectivités territoriales accusées de grever les finances publiques et de freiner l'expansion économique.

Un processus législatif laborieux a abouti à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, troisième volet de la réforme territoriale après la création des métropoles et le passage de 22 à 13 régions métropolitaines.

Cette loi NOTRe supprime la clause de compétence générale pour les régions et les départements.

Les régions voient leur rôle renforcé en matière de développement économique et d'aménagement durable du territoire. Un temps menacés de disparition, les départements, auxquels les Français sont attachés, continueront de gérer les collèges, les routes et l'action sociale et partageront avec la région des compétences en matière de culture, sport, tourisme, langues régionales. Aux intercommunalités, dont la taille minimale a été relevée de 5 000 à 115 000 habitants, les déchets, la promotion touristique, les aires d'accueil de gens du voyage et, à terme, l'eau et l'assainissement.

Si l'opinion publique a été marquée par les débats liés au redécoupage des régions, « la grande innovation, c'est l'instauration de métropoles dans les plus grandes agglomérations » a indiqué M. Ayrault alors Premier ministre. Neuf métropoles seront créées, ayant vocation à reprendre l'essentiel des compétences des conseils généraux

sur leur territoire. Leurs élus le seront au suffrage universel direct après 2017.

Le professeur Pierre Bodineau (1) se demande comment on a pu se lancer, « en pleine crise économique et sociale dans une réforme qui va désorganiser les institutions et les compétences, démotiver les fonctionnaires et les élus dans les prochains mois, faire perdre leurs repères aux citoyens pour des objectifs qui n'ont aucune chance de se réaliser ? »

Conduite sans stratégie, fruit de compromis laborieux et de vagues hésitations, cette réforme n'a été précédée ni d'une étude objective des compétences à redistribuer, ni



d'une évaluation sérieuse de ses effets. La loi simplifie, elle maintient les départements et crée une nouvelle catégorie d'intercommunalités avec les métropoles. Les conseils départementaux devront choisir entre trois scénarios alors que les régions pourraient, pour des contraintes d'efficacité, recréer des subdivisions de leurs services ou déléguer des compétences à d'autres collectivités. Clarification et simplification.

La mise en œuvre de la réforme provoquera une réorganisation des services des collectivités et de l'État dont le coût en ressources humaines pourrait, à lui seul annuler deux milliards d'euros d'économies espérées de la réforme sur le long terme. La baisse des dotations de l'État (dont dépendent à 83 % les budgets des régions) et la quasi absence de pouvoir des régions en matière de fiscalité risquent bien d'en faire des colosses aux pieds d'argile. De plus, contrairement à l'objectif annoncé, la réforme devrait accentuer les inégalités entre les territoires. Privilégiant les grandes agglomérations, elle semble abandonner les petites villes et les campagnes, premières victimes du désengagement de l'État aménageur et de la désertion des services

publics. Cette « France périphérique », regroupant pourtant 61 % de la population française risque même de subir les effets d'un « jacobinisme régional » de la part du couple région-métropole.

La démocratie est quant à elle la grande absente de cette réforme menée sans concertation, en méconnaissance, voire au mépris, des aspirations et sentiments d'appartenance des populations.

Au final, on s'interroge sur les ressorts de cette réforme conçue dans l'incohérence, et votée dans l'urgence pour coller au calendrier électoral. Pour Jean-Marc Ayrault, on a voulu « faire plaisir aux uns et aux autres. » L'ancien ministre Roger-Gérard Schwartzberg l'accuse de viser « à favoriser ou défavoriser les dirigeants socialistes. »

Lors d'un colloque interrogeant : « Quel modèle territorial pour la République ? », le géographe Gérard-François Dumont, président de la revue *Population et Avenir* (2) affirma que l'idéologie du *Big is beautiful* des trois lois de la réforme est sans fondement réfléchi. S'il n'y a pas corrélation entre la taille des régions et leur dynamisme, il y en a une en France entre la surface du territoire, la population et le nombre des communes, ce qui prive de sens les comparaisons avec d'autres pays européens. Ce qui compte ajouta Marie-Françoise Bechetel, ancienne directrice de l'ENA, ce n'est pas de réformer mais de montrer qu'on sait réformer, y compris de force. Il est vrai que « la politique d'aménagement du territoire apparaît toujours plus orientée, voire encadrée, par l'Union européenne » (3) rappelle Jean-Félix de Bujadoux, auteur d'un petit ouvrage mettant en perspective plusieurs siècles de réformes territoriales. Cet auteur souligne aussi le recul du rôle de l'État garant de l'égalité des territoires, « pour des raisons financières aussi bien qu'idéologiques, sous l'effet de la révolution libérale des années 1980. »

La chronologie de ce recul s'identifie à celle du déclin de notre industrie et de notre économie, du retour à une fracture territoriale. Rien dans la réforme ne permet d'espérer un changement.

Laurent LAGADEC

(1) Pierre Bodineau - **La confusion des territoires. Essai sur une réforme baroque.** EUD, coll. Essais, nov./2015, 103 pages, prix public : 9 €.

(2) http://www.fondation-res-publica.org/Les-reformes-territoriales-en-France-quel-diagnostic_a919.html

(3) Jean-Félix Bujadoux - **Les réformes territoriales.** PUF, Que sais-je ?, oct./2015, 128 pages, prix public : 9 €.

Fédéralisme

Un modèle d'avenir?

Le fédéralisme est une forme d'État dont l'Europe n'a pas l'exclusivité même s'il a trouvé en Europe une terre d'élection. Dans un État fédéral, les régions se voient reconnaître des domaines de compétences législatives et administratives propres protégés par la Constitution du pays, ce qui n'empêche pas des spécificités ici et là.

On peut distinguer le fédéralisme par dissociation et le fédéralisme par association. Dans le premier cas, un État unitaire se transforme en État fédéral en donnant à des régions des prérogatives législatives et administratives expressément énoncées par la Constitution nationale ou fédérale. Dans le second, des États s'associent pour créer un échelon fédéral et deviennent de simples échelons fédérés. Dans le premier cas on pense à la Belgique, dans le second à la Suisse, qui est passée du statut de confédération à celui de fédération en 1848 même si on désigne l'État suisse sous le titre de Confédération helvétique. En second lieu, le fédéralisme n'est pas le propre des grands États. À côté de l'Allemagne ou de l'URSS jusqu'en 1991, on trouve la Suisse déjà évoquée ou l'Autriche. Dans ce dernier cas, entre autres raisons, le choix du fédéralisme en 1955 répond à un souci de rééquilibrer le territoire aux dépens de la macrocéphalie viennoise. En troisième lieu le fédéralisme n'est pas obligatoirement synonyme de démocratie. On peut difficilement considérer l'URSS comme une démocratie. Pourtant l'État soviétique était bel et bien fédéral.

Le fédéralisme coopératif allemand

Le fédéralisme allemand s'inscrit dans l'histoire allemande, celle des villes libres et des différents royaumes dont la taille et le nombre varient jusqu'à l'unité de 1871. Si l'État allemand laisse des prérogatives internes aux différents royaumes constitutifs, certains sont plus égaux que d'autres. Ainsi le roi de Prusse est empereur d'Allemagne et le chancelier de Prusse est également chancelier du Reich. Après 1945, le fédéralisme s'impose à l'ouest comme symbole de rupture avec le totalitarisme et le centralisme nazis. Les régions allemandes ont un poids considérable. Dotées

par la Constitution de 1949 de prérogatives législatives exclusives au respect desquelles veille le tribunal constitutionnel de Karlsruhe. Elles bénéficient aussi d'une sphère de compétence partagée, favorisant

tion s'est faite en deux étapes principales. D'abord, l'État est-allemand s'est fédéralisé en se dotant de Länder. Puis ces Länder ont demandé à adhérer à la Constitution fédérale de 1949, celle-ci devenant la Constitution de toute l'Allemagne. Il s'agit donc moins d'une réunification que d'une absorption. Les Länder de l'Ouest ont également été sollicités pour financer la réunification et pour aider à la formation des cadres administratifs des Länder de l'Est. Enfin le poids politique des régions s'est aussi fait sentir sur le plan international, au moment des négociations du traité de Maastricht (1992). Le Comité des régions introduit dans le traité leur doit beaucoup.

Le fédéralisme des orages

Le système fédéral est donc un système souple. Mais souplesse ne veut pas toujours dire harmonie. La Belgique en est un exemple, elle qui est passée au fédéralisme depuis 1995. À certains égards le fédéralisme belge paraît conforme « au modèle fédéral ». Trois régions Flandre, Wallonie, Bruxelles-Capitale possèdent un certain nombre de compétences législatives et administratives qui leur sont attribuées par la Constitution belge et que le gouvernement fédéral se doit de respecter. Mais, particularité du cas belge, aux trois régions déjà évoquées sont venues s'ajouter trois communautés linguistiques (française, flamande et allemande) compétentes dans le domaine culturel. Ainsi on ne réduit pas la communauté belge à un face-à-face flamands/wallons et on tient compte des populations allemandes intégrées à la Belgique après la Première Guerre mondiale. Cependant les nationalistes flamands contestent le découpage des régions, Bruxelles étant pour eux une ville flamande. Ils aspirent à la mise en place d'un système confédéral qui serait ni plus ni moins que la mort de la Belgique. Dans une Confédération en effet, les unités constitutives sont des États souverains et chaque décision est prise à l'unanimité.

Le fédéralisme peut-il être une solution pour l'Espagne ? État des autonomies, sa forme unitaire fait écho à l'unité du peuple espagnol. Pourtant dans son fonctionnement cet État ressemble déjà beaucoup à un État fédéral. Sans doute la notion d'unité du peuple espagnol doit-elle être repensée. Le temps presse.

Marc SÉVRIEN



la coopération entre l'État fédéral et les Länder. Chaque Land a sa Constitution, son gouvernement dirigé par un ministre président, et une assemblée législative : le Landtag. Bien sûr, sa Constitution doit être conforme à la Constitution. Mais ce qui est particulier au cas allemand, c'est que la deuxième chambre du Parlement allemand, le Bundesrat n'est pas une assemblée des régions, mais la chambre des représentants des différents gouvernements des Länder. Ces représentants votent conformément aux directives de leurs gouvernements. Sur les questions constitutionnelles touchant aux prérogatives des Länder, le Bundesrat a un droit de veto. Les modalités de la réunification allemande montrent également le poids de ces régions. En effet, la réunifica-

Considérations fédéralistes

L'hostilité au département semble avoir été une constante, des décennies durant, des milieux royalistes. Ils y voyaient l'exemple même du découpage administratif artificiel destiné à briser les « solidarités naturelles ».

Que les débats qui en précédèrent l'adoption en 1789 aient révélé de toutes autres préoccupations, que cette réforme ait été mise en œuvre par la Monarchie constitutionnelle, et qu'elle ait été préparée dès le XVII^e siècle (1665, d'Argenson), cela n'y change rien : le département devient l'incarnation même de cet esprit révolutionnaire tout empreint d'une artificialité perverse... C'est qu'il n'est pas facile d'admettre que le Jacobin pointe chez le Bourbon (un aveu, au passage : je suis un royaliste qui n'aime pas tellement la monarchie bourbonnienne). Bon, il semble qu'aujourd'hui les Français semblent assez attachés à la forme départementale (en témoignent les plaques minéralogiques de nos voitures), ce qui nous permet d'en conclure que l'artificiel qui dure devient naturel ! Ce préambule pour dire qu'il faut se garder des idées définitives... Pour autant, cela ne signifie pas que la critique du département soit absolument infondée. Il fut en pratique et en droit, par le biais du préfet, l'instrument majeur de la centralisation politique. Tous les fruits n'en furent point amers, mais on en peut espérer de plus succulents. C'est un peu l'objet de ces considérations fédéralistes, ici à peine esquissées.

Les partisans d'une centralisation administrative et politique généralisée sont nombreux et divers, et on en trouve même dans ce journal qui n'a pas été épargné par le virus jacobin. Ils partagent cette illusion, née de l'impatience, ce vice politique majeur selon lequel les sociétés doivent être contraintes, alors qu'il est de bon gouvernement qu'elles soient accompagnées. Les adversaires de la décentralisation soulèvent aussi l'argument de la corruption : décentraliser favoriserait la corruption. Mais ce sont les hommes qui sont corrompus et non les institutions. Une administration centrale

peut être entièrement corrompue ; de nombreux pays en donnent le triste exemple. On lutte contre la corruption en permettant aux autorités adéquates de prendre les mesures nécessaires. Encadrée par les bonnes institutions, la liberté libère de la corruption. La tyrannie, arbitraire sans contrainte, corrompt tout.

On a fait grand cas, il y a quelques mois, du livre du géographe Christophe Guilluy, *La France périphérique*. Il y distinguait deux Frances, celle des grandes métropoles, « mondialisées et gentrifiées », parfaitement intégrée aux processus de la mondialisation - « La France qui gagne », comme on aurait dit naguère - et celle des périphéries, en voie d'appauvrissement, de plus en plus rétive aux nouveaux paradigmes idéologiques et culturels, en quête d'un véritable ré-enracinement. La thèse mérite sans doute discussion, mais nous voudrions l'utiliser ici, peut-être paradoxalement, pour défendre notre point de vue fédéraliste.

M. Guilluy constate que se développe un « vivre-ensemble séparé », et nos politiques, pour y remédier, enfermés qu'ils sont dans les structures mentales du jacobinisme, proclament un universalisme républicain devant s'imposer à tous. Ceci ne fera rien d'autre qu'alimenter des discours aussi creux que pompeux ou, pire, de nous plonger dans la confrontation des ces grands principes - du style Dieu ou la République ? - qui ne peut déboucher que sur la violence. Entendons- nous bien : je respecte les grands principes. Je les respecte tellement que je les place le plus haut possible, le plus loin possible au-dessus de nos grises existences afin que leur éclat ne soit point terni par nos médiocrités. Et je reviens sur notre bonne vieille terre, en l'occurrence nos territoires. Et je reprendrai-là le thème, présenté par le géographe, de la « relocalisation » mais pour l'opposer à ce qu'il nomme « l'autochtonie ». Je vois dans la « relocalisation », le moyen, non de promouvoir une « origine essentielle », mais de constituer une communauté d'habitudes au-delà ou à côté (ne sombrons pas dans les illusions de la transcendance tous azimuts) des communautés d'origine. Pour résumer, mais il faudrait développer, Mo-

hamed est toujours le musulman du bled, mais il est aussi rugbyman dans l'équipe de Trifouillis-les-Oies, aux côtés de Kevin, le fils du maraîcher, et de Geoffroy, le fils du notaire ; quand ils jouent, aucun d'entre eux ne se souvient d'où il vient. La commune ou le quartier doivent être comme des équipes (ils le sont déjà plus qu'on ne le dit), le local, s'il est porteur d'une véritable dynamique sociale, est le plus efficace des intégrateurs. Les patriotismes locaux, même s'ils sont souvent un peu cons, n'ont jamais nui au grand patriotisme, qui lui aussi peut être franchement con. Les bastons du samedi soir, opposant la jeunesse de villages voisins et donc rivaux, ont forgé d'excellents Français, même s'il est tout à fait légitime de préférer des mœurs plus apaisées. Laissons mille fleurs s'épanouir sur nos mille territoires, et nous verrons alors que la France est belle.

Tout cela est bel et bon, mais où sont les propositions institutionnelles concrètes ? Eh bien justement, il n'y en a pas. Imaginer les institutions de la décentralisation, c'est, je le crois, s'abandonner encore aux illusions de la centralisation. C'est se prendre en songe pour cette autorité centrale qui, du haut d'un savoir autoproclamé, se mêle d'organiser la masse informe qu'elle domine. Tout cela, bien sûr, au nom d'excellentes raisons, comme par exemple ce bien commun dont on se croit l'exclusif dépositaire.

Il faut changer de logiciel et adopter enfin une véritable démarche fédéraliste. Non plus attendre du pouvoir central qu'il impose son organisation des territoires, accordant à chacun les compétences nécessaires selon les intentions qu'il poursuit, mais demander aux territoires de se définir eux-mêmes avec leurs compétences adéquates. Le résultat en serait probablement une certaine diversité institutionnelle (dont nous avons perdu l'habitude) et, ne nous en cachons pas, certaines tentations centrifuges (qui de toute façon existent). Il appartiendra alors à l'État de se montrer suffisamment stratégique, sans être envahissant, pour que toutes ces différences convergent vers un but unique quoiqu'incertain, la réalisation du bien commun (qui se définit dans sa réalisation même).

Maintenant, si on me répond que l'uniformité est la condition même de l'existence de la France, j'en conclurai que la France n'existe pas. J'en serais triste.

Patrick PIERRAN

Un silence religieux

Face au phénomène djihadiste, et quand il frappe cruellement comme le 13 novembre dernier, on peut comprendre que François Hollande martèle que « ces attentats n'ont rien à voir avec l'islam. » Il y a un souci élémentaire d'unité nationale et même de respect à l'égard de nos compatriotes musulmans qui exige qu'ils soient déclarés indemnes de toute complicité avec des actes abominables que, d'évidence, ils réprouvent. Cependant il y a une réelle difficulté : si Daesh ne se confond pas avec l'islam, il n'en est pas moins intérieur à lui-même, et il constitue pour le moins une question qu'il lui faut régler en son sein. Ce n'est pas être islamophobe de l'affirmer. Ce sont les plus lucides des intellectuels musulmans qui proclament qu'ils sont engagés dans une guerre intestine de nature religieuse. Guerre dont le sort est toujours incertain et qu'ils mènent avec les armes de l'exégèse critique à l'encontre d'un fondamentalisme absolu. On peut objecter à cela l'analyse d'un Olivier Roy, selon qui « il ne s'agit pas de la radicalisation de l'islam, mais de l'islamisation de la radicalité », à partir de la dérive nihiliste de jeunes gens qui ne cherchent qu'à trouver un exutoire à leur fascination de la radicalité. Mais cette explication psychologique ne tient pas compte de l'ensemble du dossier. Il y a, par exemple, désaccord à propos de l'absence de culture religieuse de ces djihadistes furieux. Ainsi que l'écrit Jean Birnbaum, dans un essai analysant impitoyablement les carences fondamentales de la gauche face au djihadisme : « Dans la bibliothèque des frères Kouachi, comme dans celle d'Amedy Coulibaly, se trouvaient des livres qui font références pour les djihadistes de tous les pays. Peu de manuels pratiques en réalité, mais surtout des traités théoriques qui mobilisent moult commentaires théologiques pour détailler les enjeux prioritaires du combat contre les ennemis de l'islam. Outre les écrits d'anciens savants musulmans, cette bibliothèque idéale du djihadiste comporte les ouvrages d'auteurs faisant mondialement référence en ces domaines. »

Et puis il est proprement impossible d'éluder l'essence même du djihadisme, qu'il est impensable d'extraire de l'univers de l'islam, sous prétexte qu'il constituerait une sorte d'excroissance monstrueuse. La vérité, c'est que cette essence djihadiste est au cœur même de la réalité de l'islam, avec laquelle il ne s'identifie pas mais dont il constitue une expression inexpugnable, au regret amer de tous ceux qui s'efforcent de sauver leur foi religieuse du fanatisme intellectuel et de la violence sacralisée. On saisit ainsi le paradoxe. Alors que nos politiques ne cessent de vouloir dissocier l'islam religieux du terrorisme, ce sont les intellectuels musulmans qui protestent. Ce faisant, écrit Jean Birnbaum, « ils ont planté un poignard dans le dos de tous les intellectuels et théologiens musulmans qui ne se résolvent pas à regarder s'avilir sous leurs yeux la religion dont ils chérissent les trésors spirituels, culturels et humains. » Ceux-là sont pleinement conscients de l'ampleur du danger djihadiste, qui ne concerne pas que les marges plus ou moins obscures de l'univers coranique. La lutte intestine fait rage jusque dans les universités les plus prestigieuses de cet univers. Non, il n'est pas vrai que l'islam le plus dur est réduit à une expression minoritaire. Jean Birnbaum peut citer Rachid Benzine qui écrivait plusieurs mois avant les attentats de janvier 2015 que « c'est l'islam obscurantiste qui a été enseigné toutes ces dernières décennies dans la plupart des lieux de diffusion de la doctrine, de la culture de la piété. » « Nulle part dans ces lieux - ou presque - on a invité les gens à réfléchir, à mettre en œuvre leur esprit critique, à faire preuve de discernement. On leur inculque une « histoire sainte », de type merveilleux qu'on leur demande de prendre à la

lettre sans considération pour les genres littéraires et les significations profondes, où aucune place n'est faite à la compréhension de l'importance et de la fonction des mythes fondateurs. »



Ces propos - faut-il le répéter - n'émanent pas d'islamophobes haineux, mais de musulmans pieux, cultivés, dont le seul acharnement est tendu à sauver ce qui constitue à leurs yeux le véritable islam. Ceux-là s'adressent clairement à nous, en nous suppliant de ne pas sous-estimer leur combat inlassable qui se déroule, non pas à l'extérieur, mais au plus intime de l'expérience religieuse de leur tradition. Mais leur langage est rigoureusement incompréhensible à nos politiques - surtout de gauche - qui souffrent d'une carence fondamentale dans cet ordre spécifiquement spirituel ou théologique. Si Jean Birnbaum, responsable du supplément littéraire du *Monde* a rédigé son dernier essai, c'est dans le dessein de faire comprendre cette fermeture de l'intelligence à une réalité, qui n'est pas seulement sous-estimée mais radicalement ignorée, de la part de gens que leur formation d'esprit a rendu étrangers à la puissance de l'expérience religieuse. Un rationalisme qui s'est réclamé de Descartes, mais surtout des Lumières, au nom de la science et du progrès, est à l'origine de ce déni, qui souffre du défaut de rendre aveugle à un monde qui n'est pas d'hier, puisqu'il réussit souvent la parfaite performance d'être post-moderne, plus d'avant-garde que les dévots de la raison.

Jean Birnbaum entreprend ce qu'on pourrait appeler, par anti-phrase, l'anamnèse de cet aveuglement à travers un parcours historique très significatif. Ainsi, il montre comment la gauche s'est trouvée surprise et comme interdite, lorsqu'elle a saisi que le combat du FLN en Algérie était totalement solidaire de l'islam. Elle s'était laissée prendre par un discours idéologique anti-colonialiste et tiers-mondiste, marxisant aussi, qui lui était directement assimilable, sans voir qu'il y avait quelque chose de plus profond et de déterminant dans l'engagement des nationalistes algériens. Ben Bella, chef historique de la rébellion irait jusqu'à répudier ce qu'il y avait d'occidental dans le nationalisme, pour ne plus se reconnaître que dans un « islamisme qui offre le cadre le plus satisfaisant, non seulement parce qu'il est le plus large et donc plus efficace mais aussi et surtout parce que le concept culturel, le fait de civilisation doit commander tout le reste... » Le dossier se nourrit de plusieurs autres pièces de choix. Notamment l'expérience iranienne de Michel Foucault, qui a été généralement travestie à contre-sens. Foucault avait parfaitement saisi la spécificité d'une révolution islamiste, avec sa prodigieuse énergie, sans être dupe de ses retombées politiques « d'une bêtise à pleurer ».

Il y a donc eu des esprits singuliers à gauche pour ne pas rester enfermés dans l'étroitesse de leur rationalité et pour s'ouvrir à ce qui dépassait l'entendement a-religieux. C'est aussi le cas de Jacques Derrida. Pourtant, la gauche marxisante aurait pu être intriguée par les formules de Karl Marx lui-même, pour qui la religion était la protestation même de l'humanité souffrante. Reste qu'il faudrait compléter la réflexion, en partant de cette belle citation de Bernanos qui se trouve en tête d'ouvrage, mais qui demanderait à être pleinement élucidée : « Je sais ce qu'est l'expérience du royaume de Dieu, et ce n'est pas rien, parole d'honneur. »

Gérard LECLERC

Jean Birnbaum - *Un silence religieux. La gauche face au djihadisme*, Seuil, Essais (H. C.), janv./2016, 240 pages, prix public : 17 €.

Comprendre le blasphème

Les événements de janvier et novembre 2015 ont remis en avant la notion de blasphème, puisque c'est en son nom que l'attentat contre le journal satirique Charlie Hebdo a eu lieu. Le mot est répandu mais est-on bien au fait à la fois de ce qu'il signifie réellement et de sa portée ? Là, le livre d'Anastasia Colosimo devient essentiel et risque fort de le demeurer. Le blasphème ce n'est pas que de la religion, c'est d'abord de la politique. C'est là le premier enseignement de l'ouvrage et ce n'est pas le seul.

De quoi parle-t-on ? À utiliser les termes sans jamais être bien au fait de leur signification, on finit par tout mélanger et ne plus avoir une analyse rationnelle et utile des phénomènes qui se produisent et que nous avons de plus en plus souvent bien du mal à maîtriser. Nommons les choses. Blasphémer c'est étymologiquement : *mal parler de quelqu'un, injurier, calomnier*. Notre erreur commune est de ravalier le terme et ses implications au rayon du religieux, c'est-à-dire dans cette sphère privée où depuis deux cents ans les penseurs et les politiques ont réussi à ranger le fait religieux. La principale conséquence de cette évolution est notre faible connaissance et nos idées fausses sur ces phénomènes. Ce qui nous empêche d'appréhender sérieusement et sainement le rapport que peuvent entretenir les croyants avec leur foi et les voies qu'ils peuvent employer pour la défendre lorsqu'ils l'estiment menacée.

Mais comme le souligne l'auteur, le blasphème peut vouloir : « tout et rien dire. On peut y mettre ce qu'on y veut - et on ne s'est pas gêné pour le faire - ce qui en fait un instrument politique extraordinaire. » Voilà le point essentiel. On ne saurait être plus clair. La thèse défendue, avec succès, veut que ce mal parler soit aussi bien à l'égard de la divinité que des autorités constituées diverses. En fait, le blasphème est un crime contre la communauté puisque celui qui s'y

livre se retranche de ce qui fait bloc, de ce qui est communément admis, « la communauté s'unit toujours autour d'une vérité constitutive. » L'exemple qu'Anastasia Colosimo donne de l'affaire du chevalier de La Barre est très illustratif à cet égard. À cette *vérité* jadis commune, les Lumières et les modernes ont opposé, puis imposé, une vision libérale qui veut que soient créées des lois différentes en fonction du domaine de la vie de chacun.



Anastasia Colosimo

Le travail de l'auteur est construit à la fois sur une histoire du blasphème, sur une étude de droit comparé entre divers pays d'Europe puis du monde, ainsi qu'une étude plus précisément philosophico-théologique, ce qui amène à bien des surprises et va forcément bousculer beaucoup d'idées reçues. Chacune de ces parties est claire et parfaitement accessible à tous. Puisqu'il ne peut être question de résumer un livre, on peut s'arrêter sur le thème majeur qui est celui de la dialectique entre le fait religieux et la liberté d'expression.

C'est bien le point d'orgue. En France, la loi de 1881, une des œuvres législatives majeures de la toute jeune III^e République, régissait les limites à apporter au droit de parler et d'écrire tout, sur tout. Suivant la conception romaine, la liberté ne pouvait avoir d'autre limite que le préjudice causé à autrui, à son honneur et sa réputation. Cela revenait donc, en cette fin de XIX^e, à supprimer le délit de blasphème, puisque la victime d'un blasphème est Dieu et non le croyant. On aurait dû et dû s'en tenir là comme le soutient Anastasia Colosimo. Par

malheur, les intellectuels en mal de reconnaissance et les politiques jamais prompts à mesurer les conséquences de leurs actes en ont décidé autrement.

« Réintroduire juridiquement l'incrimination pour blasphème dans les prétoires, consacrer dans la loi la confusion entre offenses racistes et offenses aux croyants, favoriser politiquement la communautarisation du fait religieux, puis l'ethnisation du communautarisme ainsi édifiés : tels sont les torts de la loi. » Voilà le jugement de l'auteur sur le texte qui a ouvert la boîte de Pandore sans que l'on soit très sûr d'y trouver l'espérance au fond. Tout est parti de la Loi Pleven de 1972, la mère de toutes les défaites. Parce qu'elle permet à tout un chacun d'ester en justice pour se plaindre d'insultes qui ne lui sont pas faites directement, parce qu'elle a permis à des groupements et des associations de se joindre ou de déclencher des poursuites. Cette loi, aggravée par la loi Gayssot et toutes les lois mémorielles qui se sont multipliées, met à mal la liberté d'expression dans notre pays alors que les garanties de la grande loi de 1881 étaient largement suffisantes. La démonstration du livre est sans la moindre faille à cet effet.

Suit l'historique des principaux procès intentés par les associations religieuses contre des journalistes ou des artistes. L'état du droit, notamment issu de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, est à connaître absolument. La lecture des jugements et leur commentaire pose d'utile jalons de compréhension de ce qui nous a menés là où nous sommes, par sottise, petit calcul politique et aveuglement de tous ceux qui n'ont pas eu le courage de réfléchir à ce que pouvait avoir de pernicieux la victimisation et plus généralement tout ce qui contribue à diviser les citoyens de ce pays en sous-genres, communautés, obédiences et *tutto quanto*. Revenir en arrière, vers la raison ? L'auteur n'y croit pas et le regrette. Nous avec elle.

Lisez ce livre, ne manquez pas la chance offerte d'être éclairés sur un sujet difficile mais en prise totale avec notre temps, présent et à venir. C'est le premier livre d'Anastasia Colosimo. Voilà ce qui s'appelle faire une entrée fracassante dans le monde des idées, à 25 ans...

Pascal BEAUCHER

Anastasia Colosimo - **Les bûchers de la liberté**, Stock, coll. Essais-Documents, janv./2016, 232 pages, prix public : 18,50 €.

Actualités de la Nouvelle Action royaliste



Famille de France

Le 21 janvier : Monseigneur le **comte de Paris**, a commémoré parmi les royalistes parisiens, le 223^e anniversaire de la mort du roi Louis XVI en l'Église Saint-Germain-l'Auxerrois. De nombreux royalistes de la NAR y étaient présents.

Mercredis de la NAR

À Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos amis et sympathisants dans nos locaux (38 rue Sibuet Paris 12^e) pour un débat avec un conférencier, une personnalité politique ou un écrivain. Accueil à partir de 19 h 30. Entrée libre, une participation aux frais de 2 € est demandée. La conférence commence à 20 h précises et elle s'achève à 22 h. Une carte d'**Abonné des Mercredis** annuelle (15 euros) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir le programme des conférences. Après la conférence, à 22 h, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 7 euros).

Mercredi 3 février : Docteur en sciences politiques, membre du conseil scientifique de la fondation *Res publica*, Gaël BRUSTIER a été l'invité de nos réunions pour trois ouvrages : *Voyage au bout de la droite* ; *La guerre culturelle aura bien lieu* ; *Le Mai 68 conservateur*. Il nous présente cette année un essai d'analyse et de prospective : **À demain Gramsci**. À partir des thèses de ce penseur marxiste hétérodoxe, héros de la résistance au fascisme, Gaël Brustier étudie l'évolution des gauches, en France et en Europe de l'Ouest : agonie du Parti socialiste français, qui a perdu l'hégémonie culturelle, naissance de Syriza puis de Podemos...

Avec notre invité, nous reprendrons le débat sur les échecs des mouvements anti-austéritaires en France et en Grèce et sur le demi-succès de Podemos avant de nous interroger sur la pertinence des concepts élaborés par Antonio Gramsci quant à la définition d'une nouvelle stratégie politique.

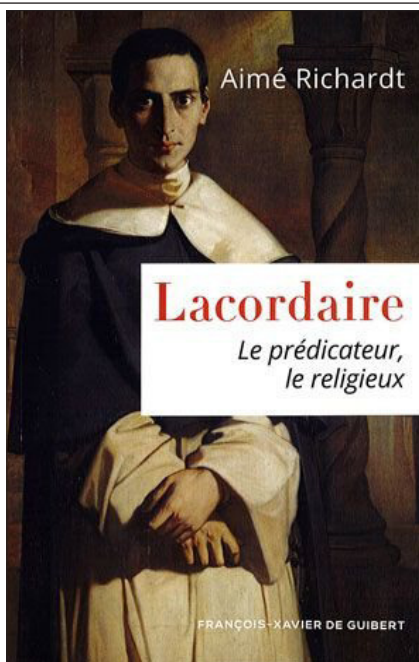
Mercredi 10 février : Docteur d'État en économie, professeur à l'École d'économie de Moscou, directeur du Centre d'études des modes d'industrialisation (EHESS), Jacques SAPIR nous présente régulièrement ses livres consacrés aux questions économiques, à la monnaie et à la géopolitique. L'ouvrage qu'il vient de publier couronne ses précédents travaux puisqu'il s'agit d'un traité politique consacré à trois concepts centraux, qui sont au cœur de l'actualité : **la souveraineté, la légitimité, la laïcité**.

La compréhension de ces trois concepts exige qu'ils soient remis dans leur histoire, antérieure et postérieure à la Révolution française. Il faut aussi que la souveraineté, la légitimité et la laïcité soient mises en relation, sans jamais perdre de vue le territoire délimité sur lequel s'exerce le pouvoir politique, pour des citoyens qui ne sont pas seulement des agents économiques - et certainement pas ceux de l'économisme standard.

Le pot de l'an nouveau

Beaucoup de nos amis ont regretté que ne fut point organisée une « Galette des rois ». Rien n'étant irréparable, nous convions nos amis à un pot amical dans nos locaux le :

Samedi 13 février 2016
à partir de 16h.



Aimé Richardt - **Lacordaire, le prédicateur et le religieux**, François-Xavier de Guibert, Paris, 2015, 236 pages, prix public : 18 €.

Communiquer avec la NAR

info@nouvelle-action-royaliste.fr

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr>

<http://archivesroyalistes.org>

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

Tél. : 01.42.97.42.57

Pensez à vous réabonner

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr>

Souscription 2015

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

Grande braderie annuelle ! dans les locaux :

livres anciens
de 2 à 5 €

et livres récents
à moitié prix

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action royaliste

Rédaction-administration

Bloc C - B.L. 13
38, rue Sibuet - 75012 Paris

Directeur politique :
Bertrand Renouvin

Directeur politique adjoint :
Christophe Barret

Directeur de la publication :
Yvan Aumont

Dir. de la publication délégué :
Pascal Beaucher

Rédacteur en chef :
A. P. Nicolas

Com. paritaire : 05 14 - G 84 801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement à Royaliste

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession :

Date de naissance : Adresse Internet :

souscrit un abonnement de :

(...) trois mois (20 €) - (...) six mois (30 €) - (...) un an (50 €) - (...) un an soutien (120 €)

(...) abonnement annuel en PDF (40 €) - (...) abonnement annuel de soutien en PDF (50 €)

NAR - Bloc C - boîte à lettres 13 - 38 rue Sibuet - 75012 Paris

Après Cologne

Les centaines d'agressions sexuelles commises à Cologne dans la nuit du 31 décembre ont soulevé une vague d'indignation et d'inquiétude qui n'est pas retombée. Elles provoquent en France de vives polémiques : d'un côté les tenants de la « culture de l'excuse » prise par une partie de la gauche ; de l'autre les xénophobes qui cultivent les réactions de rejet de tous les réfugiés.

La joute des angéliques et des cyniques fait perdre de vue les responsabilités politiques du gouvernement allemand. Berlin n'a pas anticipé la crise migratoire, dans sa généralité et dans ses conséquences locales. Tout Européen de l'Ouest qui a quelque peu voyagé dans les pays où la répression sexuelle est intense sait que le citoyen bienveillant peut devenir hostile jusqu'à la violence s'il se joint à une foule énervée par la vue d'une femme pas assez emmitouflée. Les responsables de la police allemande auraient pu se douter que, dans l'excitation des soirs de fête, des groupes de réfugiés ou d'immigrés à tous égards frustrés risquaient de devenir violents. Ne savent-ils pas que ce type de comportement n'est pas propre aux hommes venus de l'Orient lointain ? Auraient-ils oublié que des dizaines de viols et d'innombrables agressions sexuelles ont lieu lors de la fête munichoise de la bière, qui se déroule entre Allemands dans une ville typiquement allemande ? Il ne s'agit pas d'excuser les viols des uns par les viols des autres ou de disserter sur les faiblesses humaines mais de souligner la responsabilité d'une police qui, faute d'anticipation, n'a pas su empêcher ou réprimer les délits commis à Cologne.

Cette défaillance policière est le signe d'une carence politique. En 2011, en 2012, en 2013, d'innombrables articles ont évoqué les naufrages d'embarcations de migrants en Méditerranée et la situation de plus en plus insupportable à laquelle étaient confrontés la population de Lampedusa et le gouvernement italien. Le 18 mars 2013, le pape François avait dénoncé l'indifférence du monde à l'égard des migrants mais le gouvernement allemand avait alors déclaré qu'il en faisait bien assez. La même année, maints reportages ont décrit l'arrivée de réfugiés syriens en Bulgarie et

la saturation des centres d'accueil. Puis l'attention s'est portée sur les îles grecques proches de la Turquie, où arrivent des centaines de milliers de migrants que la population et les autorités grecques assommées par la troïka ne peuvent accueillir et orienter convenablement.



Face à ces pressions manifestes et de plus en plus insoutenables, l'Union européenne n'a pas eu de politique parce que l'Allemagne a décidé de ne rien faire pour remédier à une situation qui n'affectait que des pays du sud. Lorsque les migrants sont arrivés massivement en Europe de l'Ouest l'été dernier, Berlin a réagi en fonction des intérêts allemands et selon la vision d'un pays qui, depuis le XIX^e siècle, tire une partie de sa puissance de l'exploitation quasi-coloniale de territoires proches et de populations importées plus ou moins volontairement. Après avoir importé des stocks de Grecs, d'Espagnols, de Portugais contraints à l'exil par les mesures d'austérité, elle a accueilli comme une bénédiction les migrants orientaux qui lui permettaient de combler son déficit de main-d'œuvre à bon marché. Cette gestion des flux et des stocks a trouvé ses limites à Cologne le 31 décembre : les migrants ne sont pas seulement des agents économiques mais des êtres humains comme les autres, qui recèlent un potentiel de violence.

Tandis que « l'espace Schengen » se décompose, le gouvernement français s'aligne comme d'habitude sur Berlin qui mise sur la Turquie pour ralentir le flux migratoire. C'est, au mieux, un expédient. La politique austéritaire imposée par Berlin a placé l'Europe de l'Ouest dans un piège qui interdit toute résolution de la crise migratoire : la désindustrialisation de plusieurs pays et la désertification de maints territoires empêchent l'accueil des migrants, et l'absence de tout « plan Marshall » pour les pays pauvres ou appauvris continue de pousser leurs populations à l'exil. La réponse à l'actuelle crise migratoire devrait être d'une ampleur telle que nous soyons en mesure d'assumer les crises à venir qui seront provoquées par les changements climatiques. Mais un gouvernement qui est impuissant à Calais ne saurait concevoir une révolution dans les relations économiques et financières entre les nations. Il nous laisse le choix entre la haine et la honte comme s'il était à l'abri de toute colère.

Bertrand RENOUVIN